



## CONSTRUIRE UN PROJET DE QUARTIER

Il y a quatre ans déjà, dans notre *Lettre* de Septembre 2000, l'ASQP appelait à imaginer un « projet de quartier ». Nous ne savions pas vraiment ce que cela signifiait précisément, mais nous souhaitions au moins envisager de manière globale une requalification de notre quartier.

Cet objectif global est, aujourd'hui plus que jamais, à l'ordre du jour. Trois « leviers » nouveaux se trouvent en effet à notre portée, qui nous permettront d'imprimer à notre quartier d'autres dynamiques économiques et sociales, si nous savons nous appuyer sur eux.

1°) *La mission de rediversification économique confiée par le Conseil de Paris à la SEMAEST* en décembre 2003 : depuis janvier dernier, cette Société d'Economie Mixte a déjà acheté ou préempté 4 locaux dans notre quartier ! Ceci, grâce notamment à la réactivité de notre groupe de « veille sur les locaux », qui doit donc continuer son travail de vigilance et de recueil d'informations auprès de nos commerçants, artisans et autres professionnels. L'ASQP fait également partie du « groupe local » de pilotage, aux côtés d'autres acteurs économiques et associatifs du 11<sup>ème</sup>. Ce groupe s'est réuni pour la première fois le 11 mai. Il sera l'une des instances de réflexion globale sur la politique de rachat de locaux et de soutien aux entreprises souhaitant s'installer dans notre quartier. L'ASQP doit y être une force de proposition et d'orientation !

2°) *L'aménagement du Site de la Poste de la rue Bréguet* : rejetant tout projet qui générerait un afflux supplémentaire de voitures et camions de livraisons, et qui serait d'ailleurs en contradiction avec le Quartier Vert Roquette prévu en 2005 (tel le projet UNIMO), nous demandons que la Ville de Paris engage une « étude de définition » et ouvre très prochainement une concertation sur l'aménagement global de ce site. Nous proposons pour notre part un projet « phare » : l'implantation d'un 2<sup>ème</sup> Centre International de Séjour, à l'image de celui qui existe déjà rue Cabanis dans le 14<sup>ème</sup> (FIAP).

3°) *Enfin l'événement « Ensemble pour une économie solidaire »* que l'ASQP co-organise en octobre prochain avec les CIGALES (association de finances solidaires), avec le soutien de la Mairie du 11<sup>ème</sup>, devrait permettre de fédérer, sur le long terme, divers acteurs de l'économie solidaire, ceci afin d'intéresser de nouveaux entrepreneurs à venir s'installer dans notre quartier.

Bien sûr, ces outils nouveaux ne seront pas « tout puissants » ! Mais la coordination de ces diverses instances et initiatives, qui reste à réaliser, devrait nous offrir l'opportunité d'une véritable requalification de notre quartier. C'est là un défi nouveau à relever pour l'ASQP ! Nous essaierons d'assumer cette responsabilité collectivement, toujours en lien avec les autres instances de démocratie participative : Conseils de Quartier et autres associations du 11<sup>ème</sup>.

**Martine Cohen, Présidente de l'ASQP**

PS : Les subventions tardant à arriver, nous avons été malheureusement contraints de supprimer le poste de coordinatrice que nous avons créé en juillet dernier. Catherine Habib quittera donc ses fonctions fin mai 2004.

Sauf erreur de notre part, vous êtes à jour de cotisation 2003, mais PAS A JOUR de votre cotisation 2004.

*Nous vous invitons à renouveler votre engagement et nous vous en remercions d'avance.*

Bulletin d'adhésion ou don - ANNEE 2004

**Date :** Cotisation 2004 : 10 Euros (ou + si Don) Couple : 15 Euros

**NOM :** PRENOM :

**ADRESSE :**

n° de code de votre immeuble (pour distribution du courrier) :



**Adresse Email :**

Chèque à l'ordre de "ASQP" à renvoyer ou à déposer à l'adresse ci-dessous :

**Message du groupe « Copropriété » à l'intention des copropriétaires :**

L'arrêté n° 98 10176 de la préfecture de police de Paris, pris à la suite d'un incendie important survenu dans le Sentier, concerne les locaux de plus de 50 m<sup>2</sup> situés au sein d'un immeuble d'habitation, affectés à des entrepôts ou ateliers. Il spécifie les contraintes d'installation, très importantes, visant à limiter la propagation du feu. Il précise que l'installation doit être déclarée auprès de la préfecture de police : une attestation sera délivrée par un organisme de contrôle agréé. Une copie de cette attestation doit être conservée sur place.

Il est à noter que, si la responsabilité civile en matière d'incendie revient en premier lieu à l'exploitant, puis au propriétaire, le syndic et le syndicat des copropriétaires peuvent être impliqués, s'ils ne se sont pas assurés de la conformité des locaux à la réglementation.

Dans le nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisme), qui s'appliquera à Paris à partir de 2005, l'installation d'entrepôts dans des immeubles d'habitation sera impossible : ceci, toujours pour des raisons de sécurité. La définition de l'entrepôt dans le PLU s'applique à partir d'une proportion d'aire de stockage dans un local commercial supérieure à un tiers de la surface.

Nous vous rappelons que nous serions heureux de connaître les responsables de vos copropriétés (syndics et conseils syndicaux) pour pouvoir les informer lorsque nous avons connaissance de nouvelles dispositions réglementaires.

***Nos prochains rendez-vous***

***Jeudi 27 Mai à 19 h*** : CICA 11 – Conseil d'Arrondissement : « L'économie solidaire » (Mairie 11<sup>ème</sup>).

***Vendredi 4 juin à 18 h 30*** : Apéritif au FIAP – 30 Rue Cabanis (Paris 14° - M° Glacière)

**« Le projet de Centre International de Séjour et la requalification de notre Quartier ».**

Tous ceux qui souhaitent se rendre compte par eux-mêmes de la requalification de notre Quartier que pourrait apporter l'implantation d'un Centre International de Séjour sur le Site de la Poste, sont invités à une présentation du projet de CIS par son porteur, le Directeur Général du FIAP (Foyer International d'Accueil de Paris), M. Gérard Duval. Un apéritif sera offert à cette occasion par le FIAP, dans la Cafétéria sous la verrière ou dans le Jardin intérieur si le temps le permet. Pour une estimation du nombre de participants, ceux qui sont sûrs de pouvoir assister à cette présentation sont priés de se faire connaître. Merci.

**Convocation pour l'Assemblée Générale de l'Association : Le mercredi 16 juin 2004 à 19 h**

**Salle « Verrière » de l'Etudiant, 27 Rue du Chemin vert**

(pour des raisons de sécurité, l'entrée ne sera plus possible après 20h 15)

**Ordre du jour :**

- Rapport moral et Rapport d'activités - Discussion et vote
- Rapport Financier - Discussion et vote
- Discussion et décision sur le montant des cotisations (par personne / par couple)
- Orientations de l'ASQP pour l'année à venir - discussion
- Renouvellement du Conseil d'administration

**Attention, pour voter, vous devez être à jour de votre cotisation 2003 (ou 2004 pour les nouveaux adhérents). Si vous souhaitez donner une procuration, assurez-vous que la personne à qui vous la confiez est elle-même à jour de sa cotisation.**

**Appel à candidature pour le Conseil d'Administration**

Selon nos Statuts, dans le Collège 1 (Résidents), 5 sièges seront à pourvoir pour les « personnes physiques », 3 pour les « personnes morales », dans le Collège 2 (Acteurs économiques), 2 sièges pour les personnes physiques, et 3 pour les « personnes morales », et dans le Collège 3 (Responsables d'associations ou d'équipements), 1 siège à pourvoir. Je vous invite à proposer votre candidature, en écrivant sur papier libre à l'association et en précisant pour quel « collège » vous êtes candidat. **Date limite de réception des candidatures : le 11 Juin.**

***Procuration***

Nom, Prénom

Adresse : .....

Donne procuration pour le(s) vote(s) de l'AG de l'ASQP du 16 juin 2004 à M....., habitant au .....

Fait à Paris, le

Signature